

ACCEPTABILITÉ DES NOUVELLES INFRASTRUCTURES DE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE : TRANSITION SUBIE, TRANSITION CHOISIE ?

AVIS - MARS 2022

Le CESE a été saisi par le Gouvernement sur l'acceptabilité de la mise en œuvre de la transition énergétique. Le remplacement des combustibles fossiles, aujourd'hui importés, par des **énergies décarbonées produites en France** implique le développement

de nouvelles infrastructures d'EnR (éolien, photovoltaïque, méthanisation...). Très visibles, elles modifient les paysages et les équilibres entre les territoires, et génèrent des contestations locales. Face à l'urgence climatique rejointe par l'enjeu de souveraineté énergétique, comment permettre aux territoires de s'approprier la mise en œuvre locale de la transition ?

12,3 GW

DE SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE installés en France fin 2021 (60,6 % de l'objectif 2023 de la PPE)

18,5 GW

D'ÉOLIEN TERRESTRE

installés en France fin 2021 (76,6% de l'objectif 2023 de la PPE)

Comment améliorer l'acceptabilité des nouvelles infrastructures d'EnR ?



FAVORISER L'EXPRESSION ÉCLAIRÉE DE TOUS LES PUBLICS EN AMONT DES PROJETS LOCAUX ET DU PROGRAMME NATIONAL DE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE PERMETTANT :

- d'**objectiver** les orientations nationales afin de légitimer les projets locaux
- de **décliner localement** la transition énergétique dans toutes ses dimensions et de faciliter l'appropriation des projets
- de **garantir un partage équitable** des efforts et des retombées

LES RAPPORTEURS :

Claire Bordenave

claire.bordenave@lecese.fr

01 44 43 64 12

Economiste, Claire Bordenave est Conseillère à la Fédération nationale mines et énergie de la CGT et siège pour le Groupe CGT à la Commission Environnement du CESE.

Nicolas Richard

nicolas.richard@lecese.fr

01 44 43 64 22

Nicolas Richard est expert en transition écologique et secrétaire national de FNE (France nature environnement). Membre du groupe Environnement et nature, il siège à la Commission Environnement et à la Délégation aux Droits des femmes et à l'égalité.

Le CESE présente **23 préconisations** pour organiser un plan national d'aménagement du territoire guidé par l'intérêt général, le service public et la justice sociale. Ce plan et le débat qui en découle agiront comme autant de leviers pour la construction d'un récit collectif, et désirable, de la transition réussie précisant nos modes de vie en 2030 puis 2050 (sobriété énergétique, mobilités, logement, emploi...), conciliant ancrage territorial des projets, lutte contre les précarités, partage des retombées économiques et contrats de réciprocité entre territoires producteurs d'EnR et territoires consommateurs.



1 S'INSCRIRE DANS UNE TRAJECTOIRE D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE LISIBLE ET PARTAGÉE

- **Amplifier le rôle de stratège, régulateur et planificateur de l'État sur les EnR** via un programme national d'aménagement du territoire pour un développement massifié des EnR et des filières industrielles correspondantes, en considérant les éléments externes (paysages, biodiversité, artificialisation, métaux importés, emplois, retombées fiscales & économiques) ou incertains (balance commerciale, prix de l'énergie...).
- **Organiser un grand débat public national** sur la Stratégie française énergie-climat (SFEC) pour légitimer avec le public les choix de la transition énergétique.
- **Mieux répartir la réduction des émissions de GES selon les niveaux de vie** via la SFEC et affecter une part des taxes sur les EnR à la lutte contre la précarité énergétique.



2 FAVORISER DES CONCERTATIONS TERRITORIALES, ACCOMPAGNER LES PROJETS, RESTAURER LA CONFIANCE

- **Favoriser des concertations territoriales volontaires climat-énergie-paysage** en amont des projets, associant élus, population et parties prenantes.
- **Accélérer la mise en œuvre des projets**, suivre les engagements des porteurs de projets, développer la médiation, renforcer les moyens des ministères de la Transition écologique et de la Justice.
- **Systématiser une concertation préalable aux projets d'EnR** avec les porteurs de projet pour anticiper et résoudre de futurs blocages.



3 DÉFINIR UN NOUVEAU CONTRAT SOCIAL TERRITORIAL AUTOUR D'UN MODÈLE ÉCONOMIQUE ÉQUILIBRÉ ET ÉQUITABLE

- **Réduire les déséquilibres par des contrats de réciprocité entre territoires** en clarifiant dans la PPE (nationale et régionalisée) leur contribution aux objectifs de la SNBC et leur solidarité énergétique.
- **Consacrer une part du coût des chantiers des projets d'EnR à des entreprises et emplois locaux**, rééquilibrer les retombées fiscales par rapport aux impacts, diversifier les financements des projets, inciter à des co-bénéfices environnementaux.
- **Renforcer l'éducation à la transition écologique, mobiliser des approches culturelles et artistiques.**

